

Pollution des rivières et des mers : les candidat(e)s aux élections municipales s'engagent !

En 2016, en France, 80 000 tonnes de plastique ont échappé aux systèmes de collecte des déchets et ont fini dans la nature, dont 11 200 tonnes dans la Méditerranée*.

D'où provient cette pollution ?

De l'intérieur des terres ! Elle est acheminée jusqu'aux mers en empruntant les mêmes voies que l'eau : **les rivières et les fleuves**. Toutes les communes de France, des villes côtières jusqu'aux villages les plus continentaux, émettent du plastique qui finira un jour ou l'autre dans les océans. Cette pollution est le fait de comportements individuels, doublés de **failles** dans notre organisation collective.

Quels déchets sont rejetés dans les cours d'eau ?

💧 **Les « papiers par terre »** : vous pensez que la canette ou le mégot de cigarette qui a été jeté sur la chaussée sera forcément ramassé par les agents d'entretien ? C'est faux ! Un coup de vent et/ou la pluie l'entraînera peut être jusqu'à la bouche d'égout la plus proche.

Vous imaginez que l'eau qui pénètre dans les bouches d'égout en charriant ces déchets sera traitée ou filtrée ? C'est rarement le cas. Nos stations d'épuration ne sont dimensionnées que pour traiter les eaux usées domestiques. L'eau pluviale est presque toujours rejetée dans la rivière la plus proche **sans aucun traitement**. Les services de propreté urbaine utilisent quotidiennement des jets d'eau pour nettoyer la voiries accélérant ainsi ce processus.

💧 **Ce que l'on jette dans les WC** : l'eau de nos toilettes finit parfois directement dans les **rivières** ! Lorsque nos eaux domestiques empruntent les mêmes canalisations que les eaux pluviales, lors des épisodes pluvieux, elles sont en partie détournées sans traitement vers les rivières afin de ne pas saturer les stations d'épuration.

Le principal problème de ce système est que tout ce qui a été jeté dans les **toilettes** (lingettes nettoyantes, coton tiges, serviettes hygiéniques, etc...) est aussi entraîné dans les rivières. Allez observer une sortie d'égout (aussi appelé point de déversement ou déversoir d'orage), vous constaterez l'ampleur du problème ! Des milliers de tonnes de déchets plastiques sont ainsi rejetés dans les rivières.

💧 **Les décharges sauvages** : les rivières servaient autrefois de **décharges** et certains continuent aujourd'hui à les considérer comme telles et à y jeter leur réfrigérateur ayant rendu l'âme, leurs poubelles et tout ce dont ils souhaitent se débarrasser. Il serait souvent simple de ramasser ces déchets. Cependant, aucun nettoyage n'est jamais effectué.

En effet, dans les cours d'eaux domaniaux, **personne n'est responsable du nettoyage** du lit et des berges des rivières. Dans les cours d'eau privés, la responsabilité du nettoyage incombe aux propriétaires des berges. Cette règle n'est ni juste ni pertinente car les déchets peuvent provenir de l'amont de la rivière et d'une autre propriété. Par conséquent elle n'est jamais respectée. Alors que les communes et les intercommunalité entretiennent la végétation le long des cours d'eau privés, elles ne profitent jamais de ces entretiens pour nettoyer les berges.

Autre : d'autres sources de pollution existent et dépendent des spécificités de chaque métropole.

Le Pacte Dépollution Rivière

Les solutions existent ! Chaque commune, chaque métropole et chaque intercommunalité a le pouvoir de résorber cette catastrophe sur son territoire dès 2020.

En signant le Pacte Dépollution Rivières, les candidat(e)s aux élections municipales de 2020 s'engagent, s'ils sont élu(e)s à mettre en place, oeuvrer et/ou soutenir la réalisation des mesures suivantes :

I - Identifier les sources de pollution :

Sur la totalité des cours d'eau présents sur le territoire communal ou intercommunal, ainsi que sur le littoral, réaliser un diagnostic afin d'identifier toutes les sources de pollution des rivières par des déchets et les traiter dans la mesure du possible. Leur identification est très souvent relativement simple. Exemples de sources de pollution :

- ♣ Décharges sauvages,
- ♣ Anciens sites d'enfouissement de déchets menacés d'être emportés par l'évolution du cours de la rivière,
- ♣ Mauvais raccordements au tout à l'égout d'eaux usées domestiques...

II - Prévenir la pollution

- ♣ Équiper systématiquement les bouches d'égout de grilles d'obturation et les compléter par un panier ou un filtre supplémentaire lorsque cela est possible,
- ♣ Équiper les points de déversement et les déversoirs d'orage d'un système collecteur de déchets (exemple : filet collecteur),
- ♣ Bannir le nettoyage des caniveaux au jet d'eau.

III - Informer et sensibiliser la population :

Informar la population sur le devenir des déchets qu'ils jettent dans les toilettes afin qu'ils comprennent la nécessité absolue de ne rien jeter d'autre que du papier dans les toilettes (ni lingettes, ni tampons, ni déchets médicaux...).

IV - Nettoyer les berges :

Attribuer la responsabilité du nettoyage des berges sur le territoire. Contrôler que ces nettoyages sont bien effectués. Nettoyer systématiquement les berges lors des entretiens de la végétation. J'ai la conviction que si nous appliquons ces mesures, nous pourrions réduire nos émissions de déchets dans la nature de plus de 70 %.

Pour signer le Pacte, merci de me retourner ce document daté et signé avec la mention : « lu et approuvé ». La liste des signataires sera rendue publique sur le site internet « Projet Rivière » qui sera créé pour l'occasion.

**Nous y arriverons ! Ensemble !
Pour que demain soit meilleur qu'aujourd'hui !**

Gaspard Forest de l'association Projet Rivière
152 Bis Cours Berriat
38000 Grenoble
06 35 26 93 39
gaspardforest@gmail.com